



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE
SO/md

Paris, le 16 décembre 1961.

Demande d'association à la CEE

CONFIDENTIEL

Monsieur F.T. Wahlen
Président de la Confédération
Chef du Département politique fédéral
B e r n e

Monsieur le Président de la Confédération,

1. Par ma communication rapide d'aujourd'hui, je vous ai fait part de la démarche que j'ai effectuée, le 15 décembre, à 17.30 heures, auprès du Secrétaire général du Quai d'Orsay.

Comme on pouvait s'y attendre de la part de la diplomatie française, M. de Carbonnel m'a écouté courtoisement, patiemment, presque sans réagir. Il n'y avait pas la moindre indication à tirer de son attitude. Mon interlocuteur n'a posé aucune question et passé rapidement à un autre sujet, en se prononçant positivement sur l'action de la diplomatie suisse en Egypte pour la protection des intérêts français.

2. On ne peut donc rien inférer de cet accueil courtois. Le Gouvernement français, c'est-à-dire le Président de la République, n'a encore nullement arrêté son jeu quant à la demande du Royaume-Uni. Toute attitude au sujet de demandes d'association, subordonnées à l'adhésion du Royaume-Uni, est donc très largement prématurée.

3. Les instructions par circulaire du 12 décembre m'amènent à préciser le point suivant (page 2, in fine, et page 3) : Elles évoquent les possibilités de la procédure qui suivra la demande d'association. Je crois qu'aucune



- 2 -

incertitude ne peut planer sur cette procédure. Au cours des nombreuses conversations que j'ai eues, les mois derniers, à tous les échelons de la Commission Européenne de la CEE, à Bruxelles, il a toujours été clair :

a) Que notre demande du 15 décembre sera soumise par la Commission à l'un des prochains Conseils de Ministres,

b) Que le Conseil de Ministres, à l'heure actuelle, a des affaires trop importantes, dans des délais trop courts, pour pouvoir se pencher sur les demandes d'association avant le début de février. La politique agricole commune, le passage à la 2ème étape, la 2ème accélération, la négociation avec le Royaume-Uni remplissent ses séances actuelles.

c) Le Conseil de Ministres (comme il l'a fait en 1960 pour la Grèce), après avoir reçu connaissance par la Commission de la demande des trois neutres, chargera la Commission (compétente pour mener les négociations dans les cas d'association, avec des observateurs muets des six gouvernements), dès que celle-ci en aura le temps, c'est-à-dire vraisemblablement pas avant le mois d'avril au plus tôt, d'avoir avec les candidats à l'association des pourparlers strictement individuels pour chaque cas, avec l'instruction d'écouter et de ne rien dire.

La Commission sera donc chargée de savoir comment chaque candidat envisage l'association, mais elle n'aura aucune instruction du Conseil de Ministres pour faire connaître une position quelconque de celui-ci, qui n'existe pas encore et sera très lente à être adoptée par les six gouvernements (ils n'ont pas encore une attitude commune vis-à-vis du Royaume-Uni!). Il n'est nullement question que la Commission ou les six gouvernements nous imposent une philosophie de l'association.

- 3 -

d) Après cette phase exploratoire, au cours de laquelle la Commission et les six observateurs gouvernementaux joueront un rôle passif, la Commission sera chargée de faire au Conseil de Ministres un rapport et de soumettre des propositions pour la suite à donner à l'affaire.

Dans le cas de la Grèce, après les pourparlers exploratoires, la Commission a préparé et suggéré au Conseil de Ministres deux solutions alternatives. Une solution minima (négociations tarifaires sur certains produits particuliers, accords marginaux, commissions consultatives, etc.) et une solution maxima (pleine participation de la Grèce au marché intégré). La Commission marqua sa préférence, en 1960, en faveur de la deuxième proposition, pour des raisons politiques: parce qu'il s'agissait d'un avant-poste de l'occident qui pouvait être mis sous pression économique et politique par le bloc communiste. Cette vue a prévalu au Conseil de Ministres, lequel s'est donc placé, dès le début, sous l'angle de la solution maxima. Alors le Conseil de Ministres donna instructions à la Commission de commencer les négociations officielles avec la Grèce, avec les perspectives d'un accord maxima. Les négociations, comme vous le savez, prirent près de deux ans, mais on n'est jamais revenu sur l'ampleur de la solution envisagée.

e) Il est clair que nous serons appelés à indiquer, en avril 1962, comment nous envisageons quant à nous l'association ou l'arrangement qui est notre but. On se bornera à nous écouter.

Quant à savoir si cette exploration aura lieu au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires, il nous appartiendra d'indiquer nos préférences et, du côté de la CEE, on admettra le niveau que nous proposerons.

- 4 -

4. A page 3 des instructions, il est évoqué que la CEE pourrait souhaiter que les trois neutres négocient conjointement avec le Marché Commun. Cette hypothèse n'est pas réaliste. La tendance de la CEE a toujours été et sera toujours à traiter chaque pays qui n'est pas candidat à l'adhésion totale comme un cas individuel. On tâchera à Bruxelles de souligner les différences de principe, comme aussi les différences économiques. Dans le cas des trois neutres, cela permet à la CEE une plus grande liberté d'action pour choisir les solutions individuelles, différenciées, qui lui conviennent. La négociation purement bilatérale comporte moins d'engagements de sa part.

5. J'ai fait, le 14 décembre, ma visite d'adieu à la Haute Autorité à Luxembourg. Des entretiens que j'ai eus à cette occasion, je retiens les deux points suivants, qui peuvent avoir un certain intérêt dans le problème qui nous occupe.

a) Le Président de la Haute Autorité, M. Malvestiti (que je connais depuis qu'il était réfugié politique à Lugano pendant la guerre), m'a dit que l'Italie maintient un veto total contre toute demande d'association de l'Autriche, en raison du problème du Tyrol du Sud.

b) M. Wehrer (membre de la Haute Autorité qui assiste en cette qualité aux réunions du Conseil de Ministres de la CEE à Bruxelles) m'a dit que, dans les débats relatifs aux négociations avec le Royaume-Uni, la France, à l'heure actuelle, concentre ses efforts sur des problèmes de procédure à caractère négatif.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :

Un double de la présente est adressé à:

M. l'Ambassadeur Micheli
 M. l'Ambassadeur Stopper
 M. le Ministre Jolles
 M. le Ministre Wurth à Bruxelles